



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Linxe sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL20241007-14

Présents : Philippe MOUHEL – Michelle LAVIELLE – Jean-Louis BARRERE – Coralie SEYS – Jean MORA – Michel RAFFIN – Muriel LAGORCE – Martine DUVIGNACQ – Jean-Claude CAULE – Thierry GALLEA – Véronique MORA – Marc VERNIER – Gérard NAPIAS – Isabelle LESBATS – Jean WATIER – Céline GUILLET – Gilles DUCOUT – Arnaud GOMEZ – Valérie MORESMAU – Monique LAGOUEYTE – Didier CLAVERY – Claire LUCIANO – Jean-Jacques LEBLOND – Karine DASQUET – Dominique JARREAU

Absents et excusés : Denis VEJUX – Laurence MERLIN – Delphine DUPRAT – Nathalie CAMOUGRAND

Pouvoirs : Delphine DUPRAT à Jean MORA – Nathalie CAMOUGRAND à Karine DASQUET – Denis VEJUX à Philippe MOUHEL

Secrétaire de séance : Véronique MORA

Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3

OBJET : Vote des subventions aux associations de droit privé

VU le règlement d'intervention financière pour le soutien à la location de chapiteaux dans les communes membres de COTE LANDES NATURE ;

Sur proposition de M. Jean-Jacques LEBLOND, Vice-Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention, au titre de l'exercice 2024, aux associations de droit privé comme suit :

Dénomination	Montant accordé
Comité des Fêtes de Vielle-Saint-Girons	3000 €
Les Amis de Festaloun de Léon	3000 €
Comité des Fêtes de Saint-Julien-en-Born	3000 €

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La secrétaire de séance
Mme Véronique MORA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Philippe MOUHEL

